



Toulouse le 1^{er} juin 2026

L'actualité sociale

La Dépêche 18 juin 2026 : La France et l'Allemagne ont présenté un document commun destiné à servir de référence aux travaux de l'Union Européenne, notamment le futur « Tech Sovereignty Package » et les initiatives à venir dans le cloud et l'intelligence artificielle. La dépendance de l'Europe aux technologies développées aux Etats Unis et en Chine est perçue comme une vulnérabilité stratégique. Paris et Berlin proposent une définition ambitieuse de la souveraineté numérique qui repose sur la capacité de l'Europe à développer, utiliser, financer, contrôler et adapter ses technologies tout en conservant sa liberté de décision. Le cadre présenté s'articule autour de six piliers : le respect des règles européennes, la maîtrise technologique, la création de valeur économique en Europe, la protection des données, l'interopérabilité des systèmes et la résilience des infrastructures.

AFP 22 juin 2026 : Les députés examinent pour la troisième fois la proposition de loi créant un droit à l'aide à mourir, prélude à son adoption définitive le 15 juillet 2026.

Le Média Social 19 juin 2026 : Pour leur seconde AGORA commune, la FNAQPA et l'AD – PA ont demandé une réorientation de la politique publique, en sortant de la logique des normes et en faisant davantage confiance aux professionnels. Les deux organisations ont annoncé leur participation à la conférence Nationale de l'Autonomie, même si elles n'en attendent pas grand-chose.

Le média Social 18 juin 2026 : Réunis à Toulouse, à l'initiative de la FNADEPA, les directeurs d'établissements et services pour personnes âgées ont placé la transition écologique au cœur de leurs échanges. Objectif : partager les leviers pour relever le double défi du vieillissement de la population et le changement climatique. Jean-Pierre Riso, président de la Fédération Nationale des associations de directeurs d'établissement lors du 41^{ème} congrès à Toulouse les 11 et 12 juin : « nos établissements sont des passoires énergétiques pour beaucoup d'entre eux. Le changement climatique frappe déjà celles et ceux que nous accompagnons ... et pourtant, la rénovation thermique, les circuits courts alimentaires, les jardins partagés, les approches bas carbone : tout cela coûte de l'argent, que nous n'avons pas ».

ASH 20 juin 2026 : Déjà évoqué lors de la mission Roquelaure sur la simplification de l'Action Sociale, lancée en avril 2025, les sénateurs devraient bientôt étudier la possibilité de rendre facultative la création des CCAS dans les communes. Cette mesure s'inscrit dans le projet de loi destiné à simplifier les normes applicables aux collectivités.

AFP 22 juin 2026 : Les Français sont préoccupés par l'avenir du système de retraite mais sont divisés sur les remèdes, selon un sondage IFOP réalisé pour le club Landoy, un cercle de réflexion d'entreprises sur la transition démographique – 76% estime que le système actuel ne pourra être maintenu sans nouvelle réforme – 51% réclame un retour à un âge légal plus bas que 64 ans – 31% estime qu'il devrait être plus haut et 18% estime que l'âge de 64 ans est adapté au vieillissement de la population – 42% sont pour la hausse des cotisations – 40% pour l'allongement de la vie active et 13% pour la baisse des pensions. En cas d'allongement de l'âge légal, deux tiers sont favorables à des aménagements (retraite progressive, temps partiel, télétravail.....).

6 Médias 24 juin 2026 : Éric Ciotti, patron de l'UDR, s'est positionné en faveur de la retraite par capitalisation via « une montée en puissance sur 9 ans » de ce système, avec l'idée de « passer progressivement de 3 à 9 points qui seraient fléchés vers des fonds de

capitalisation ». Il se positionne en faveur du maintien de la retraite actuelle par répartition, avec la volonté d'y ajouter « un étage » de capitalisation.

La Dépêche 27 juin 2026 : Le HCAAM (Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie) intervient sur la progression des dépassements d'honoraires qui pourraient dépasser les 10 milliards d'euros d'ici 2040. Il avance plusieurs pistes pour mieux encadrer, voire supprimer à terme, ces surcoût, dans un rapport publié le 9 juin. Les dépassements d'honoraires ont augmenté de 5,3% par an, en euros constants, depuis 2019. 60% des spécialistes libéraux pratiquent de tels dépassements, une proportion qui monte à 75% pour les praticiens nouvellement installés. En 2017, un outil de régulation avait été mis en place suite à un accord entre l'Assurance Maladie et les médecins du secteur 2 : l'OPTAM (Option pratique tarifaire maîtrisée). Ce dispositif a atteint ses limites. Dans 60% des cas, lors d'une visite chez un spécialiste du secteur 2, le patient paie deux fois plus cher que le tarif prévu par la Sécurité Sociale prévu par la Sécurité Sociale et les complémentaires santé n'assument que 40% de ces surcoûts. Le HCAAM propose trois scénarios : une régulation maximale, une régulation des effectifs en restreignant l'accès au secteur 2, un encadrement par les prix. Selon le rapport, les personnes âgées de 70 à 79 ans paient deux fois plus que les assurés de 30 à 39 ans. La hausse des dépassements d'honoraires alourdit également le budget des complémentaires santé et, par contre coup, cette dynamique participe activement à la hausse des cotisations des adhérents. De nombreux patients renoncent à certains soins en raison de restes à charge jugés trop élevés.

Francis De Block